

ACTUALITE FISCALE DES ENTREPRISES ET DES INDIVIDUS

Revue des dispositions de la Loi de Finances 2025

Janvier 2025

STOTI Miloud
STOTI Mohamed Redouane



Index

- Contexte global
 - Recensement Général
 - Classement Business Ready
 - Agrégats du Budget 2025
- Hypothèses de préparation de la Loi des Finances 2024
- Nouveautés LDF:
 - IS / IR / Mesures Communes
 - TVA
 - Droit d'enregistrement / droits de douane
 - Autres mesures

Contexte

Objectif du Recensement Général

- Radiographie des composantes de la population sous ses différents angles
- Base pour la construction des politiques publiques futures

Contexte

Recensement Général

1- DÉMOGRAPHIE

	2004	2014	2024
Population	29,8M	33,8M	36,8M
Urbanisation	16M	20M	23M
Concentration urbaine	55%	60%	63%

Contexte

Recensement Général

2- CAPITAL HUMAIN

	2004	2014	2024
Fécondité/femme	2,5%	2,2%	1,97%
Vieillessement	8%	9,4%	13,8%
Taille familles	5,3	4,6	3,9
Scolarisation (6 à 11 ans)	96%	96%	95%

Contexte

Recensement Général

3- ACTIVITE ECONOMIQUE

	2004	2014	2024
Occupation des >15 ans	-	48%	42%
Chômage	-	16%	21%
Entreprises de production	-	-	1,3M
Salariés	-	-	3,6M

Contexte

Recensement Général

4-HABITATION

	2004	2014	2024
Habitation insalubre	-	5%	3%
Propriétés	-	-	69%
Branchement électricité	-	-	97%
Branchement eau	-	-	83%

Contexte

Classement **Business Ready**

Classement du Maroc par thème / 50 pays

Business Ready

Thème	Les +	Les -	Notation Maroc/100	Classement	Champion
Implantation	<ul style="list-style-type: none">-Facilité transfert de propriétés-Charte de l'investissement-Reforme des CRI	<ul style="list-style-type: none">-Procédures d'acquisition longues-Coût foncier élevé	77	G1	Géorgie
Service public	<ul style="list-style-type: none">-Accès & fiabilisation des connexions-Protocole de cyber sécurité	<ul style="list-style-type: none">-Faible interconnexion-Faible digitalisation-Règlementation non appliquée-Procédures complexes-Non respect des délais de paiement	77	G2	Slovaquie
Commerce à l'international	<ul style="list-style-type: none">-Réduction des barrières tarifaires-Conventions bilatérales	<ul style="list-style-type: none">-Absence de signature électronique-Absence de tarification carbone	76	G2	Hongkong
Création d'entreprise	<ul style="list-style-type: none">-Réglementation complète-Elimination des restrictions à l'investissement	<ul style="list-style-type: none">-Faible transparence-Statistiques non fiables sur les entreprises	77	G2	Grèce
Marché & concurrence	<ul style="list-style-type: none">-Réglementation performante du commerce-Libre concurrence	<ul style="list-style-type: none">-Faible accès des PME à la commande publique-Faible Transparence en matière de sanctions-Faiblesse d'innovation	58	G2	Costa Rica

Business Ready

Thème	Les +	Les -	Notation Maroc/100	Classement	Champion
Solvabilité des entreprises	-	<ul style="list-style-type: none">-Procédures floues de traitement de difficultés-Faible protection des créanciers-Coût élevé de résolutions de l'insolvabilité	47	G3	Singapour
Service financier	<ul style="list-style-type: none">-Réglementations solide-Mise en place des sûretés mobilières	<ul style="list-style-type: none">-Coût élevé du crédit-Accès compliqué aux garanties	63	G3	Colombie
Marché du travail	Protection sociale	<ul style="list-style-type: none">-Législation rigide-coût élevé-Inadaptation qualitative	59	G4	Géorgie
Règlement des litiges	-Refonte du CPC	<ul style="list-style-type: none">-Démarrage timide du règlement alternatif-Difficulté d'exécution des jugements-Absence de syndic judiciaire	44	G5	Rwanda
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none">-Conformité à l'international-Conformité à la lutte BC/FT	<ul style="list-style-type: none">-Procédures Compliquées-Charge fiscale et sociale élevée-Absence de fiscalité verte-Instabilité de la réglementation	48	G4	Nouvelle-Zélande

Budget 2025

QUELQUES CHANTIERS A ENTREPRENDRE

- Modernisation des lois sur le foncier
- Investissements à impact socio économique
- Numérisation des procédures
- Cohérence des stratégies
- Diversification des IDE
- Multiplication des joint ventures



Contexte

AGRÉGATS

BUDGET de 2025

- Orientations Générales
- Hypothèses de préparation de la LDF 2025
- Recettes / Dépenses

Budget 2025

POURSUITE DU PROGRAMME SOCIAL

- Allocations familiales
- Aides directes
- Aides au logement
- Poursuite du dialogue social
- Baisse de la charge fiscale : barème, taux, retraites ...



Budget 2025

REFORMES STRUCTURELLES



- Systèmes Education et de Santé :
Investissement en infrastructures et formation
- Renforcement des capacités des collectivités territoriales :
 - Budget
 - Pouvoir

Budget 2025

PRESERVATION DES EQUILIBRES BUDGETAIRES

- Déficit du budget
- Endettement
- Lutte contre la fraude



Budget 2025

ENCOURAGEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'EMPLOI



- Augmentation enveloppe d'investissement public
- Revisite des programmes d'emploi et de formation professionnelle
- **Déploiement de la charte d'investissement**



Hypothèses de préparation de la Loi des Finances 2025

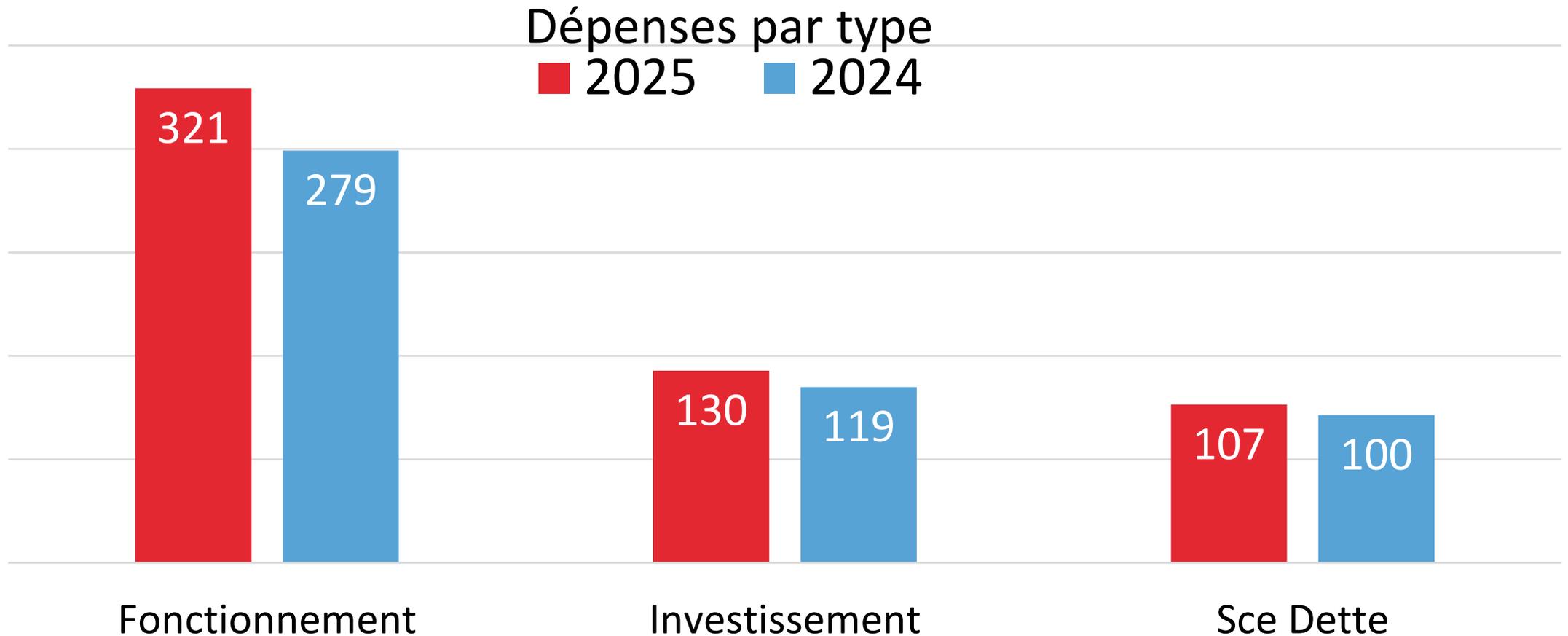
Hypothèses

Hypothèses Macro

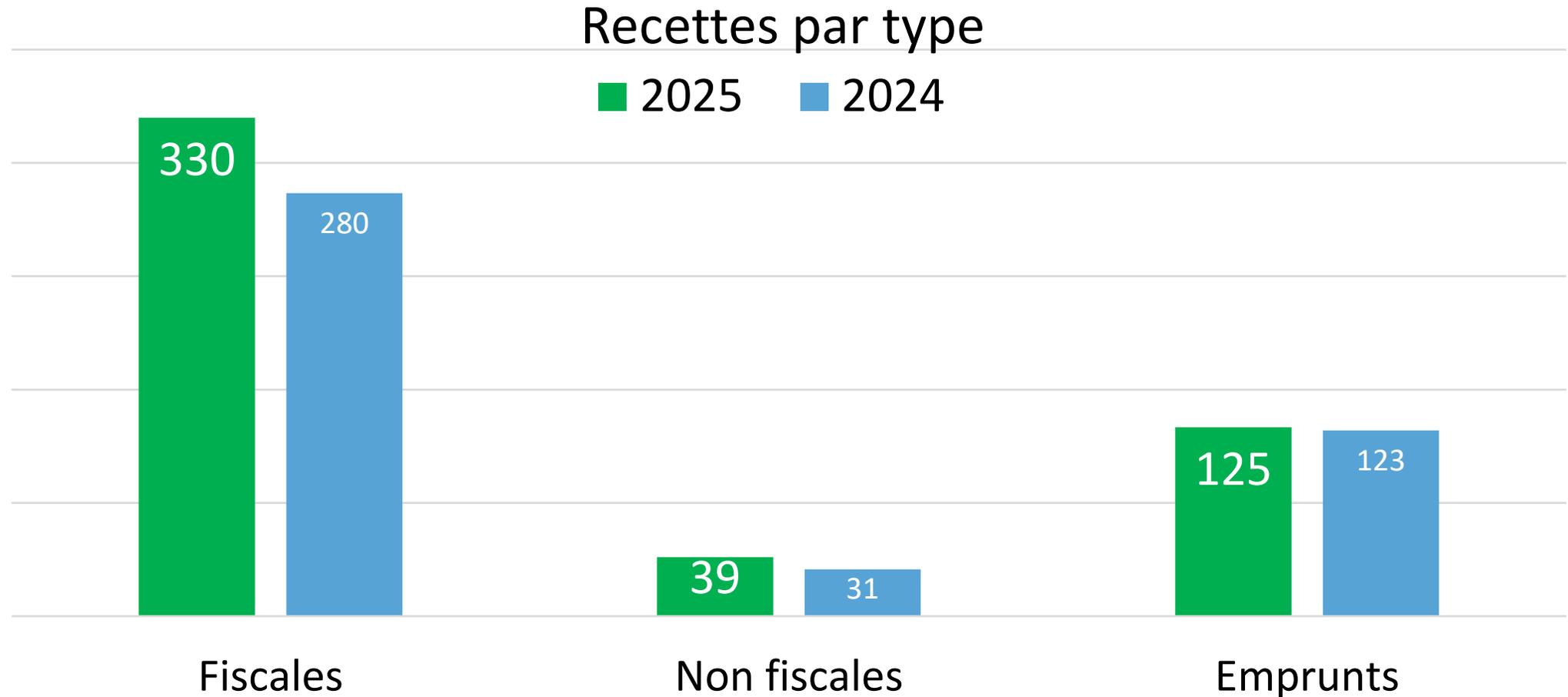
Taux de croissance	4,6% du PIB	/3.7% en 24
Déficit du budget	-3,5% du PIB	/-4% en 24
Production céréalière	70 M qx	/75 M qx en 24
Taux d'inflation	2%	/3,4% en 24
Cours de gaz butane	500 \$/t	/moy. 500 en 24
Emplois publics à créer	28 000	/30 000
Taux de change	9.26 dh/\$	/9.8 dh/\$ en 24
Endettement public	70% du PIB	/69,6% en 24

Hypothèses

Dépenses:
558 MRDH en 2025
498 MRDH en 2024



Recettes:
494 MRDH en 2025
434 MRDH en 2024



Hypothèses

Déficit du budget 2025 64 MDH



LDF 25

Principale Mesures

- I- Impôt sur les sociétés
- II- Impôt sur le Revenu
- III- Mesures communes IS et IR
- IV- Taxe sur la valeur ajoutée
- V- Enregistrement et timbre
- VI- Droits de Douane
- VII- Autres Mesures fiscales
- VIII- Mesures non fiscales

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

1-Rappel des taux IS applicables

IS	En 2023	en 2024	en 2025	Taux cible en 2026
Résultat <= 300,000	12.5%	15%	17,5%	20%
300.000 > R < 1.000.000	20%	20%	20%	20%
1.000.000 > R < 100.000.000	28.25%	25.5%	22,75%	20%
R > 100.000.000	32%	33%	34%	35%
Activités industrielles si R < 100.000.000	24.5%	23%	21,5%	20%
Activités industrielles si R > 100.000.000	32%	33%	34%	35%
Activité à l'export	20%	20%	20%	20%
Société CFC ou en ZAI	16.25%	17.5%	18,75%	20%
BAM, CDG ,Etablissements crédit ; assurances	37.75%	38.50%	39,25%	40%
Résultat > 100.000.000 dh des sociétés CFC, sociétés en ZAI, et sociétés créées à compter du 1-1-23 conventionnées pour un Investissement corporel ≥ 1,5 milliards sur 5 ans		25.5%	22,75%	20%

1-Taux IS applicables

Comparatif

	Résultat ≤ 300kdh	300kdh >Résultat≤1.000 kdh	Résultat>1.000 kdh
Résultats	300.000	1.000.000	2.000.000
Taux 2024	15%	20,00%	25,50%
IS 2024	45.000	200.000	510.000
Taux 2025	17,50%	20,00%	22,75%
IS 2025	52.500	200.000	455.000

2- Restructuration de groupes de sociétés

Avant LDF	Nouvelles dispositions
<ul style="list-style-type: none">- Seuil de détention fixé à 80%- « report de la plus-value nette »- Evaluation des biens transférés à la valeur réelle	<ul style="list-style-type: none">- Seuil fixé aux 2/3 du capital- « Sursis de paiement »- Possibilité d'opter pour la valeur nette comptable- Précision quant à la contrepartie en titres

3 – Continuité de la provision pour investissement – sté CFC

2024	2025
Taux de provision de 14,3% (2024)	<p>- Les sociétés CFC peuvent constituer une provision pour investissement déductible du résultat fiscal dans les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">• Taux de la provision: $\leq 20\%$ en 2025 (25% à partir du 1-1-26) du résultat fiscal après report déficitaire• Utilisation pour l'achat de titres de participation au cours de l'année (n+1)• Obligation de conservation des titres pendant 4 ans

4- Intégration des GIE dans le champ de l'IS

Avant LDF	Nouvelles dispositions
GIE: Exclusion du champ de l'IS	Intégration dans le champ de l'IS avec imposition séparée de chaque membre

IMPÔT SUR LE REVENU

1 - Modification du barème de l'IR

2024		2025		
Tranches	Taux	Nouvelles tranches	Taux	Déduction
0-30,000	0%	0-40,000	0%	0
30,001-50,000	10%	40,001-60,000	10%	4.000
50,001-60,000	20%	60,001-80,000	20%	10.000
60,001-80,000	30%	80,001-100,000	30%	18.000
80,001-180,000	34%	100,001-180,000	34%	22.000
+180,000	38%	+180,000	37%	27.400

1 - Modification du barème de l'IR

Illustration

impact	3%	3%	2%	3%	2%
Salaire brut	7.000	10.000	15.000	25.000	35.000
IR 2024	208	717	2.237	5.951	9.666
IR 2025	24	477	1.943	5.454	9.070
Salaire net 2024	6.366	8.789	12.155	18.215	24.275
Salaire net 2025	6.550	9.029	12.449	18.713	24.870
DIFF	184	240	294	497	596

2 – Révision de certaines déductions

Avant LDF	Nouvelles dispositions
-Charges de famille: 360dhs/membre (2.160)	500 dhs /par membre (3.000)
-Bons d'alimentation: 30dhs/j	40dhs /js de travail

3 - Régime de taxation des revenus locatifs immobiliers (soumis à la RAS)

Avant LDF	Nouvelles dispositions
<ul style="list-style-type: none">● 30.000 > loyer < 120.000 : 10% non libératoire● Loyer ≥ 120.000 : 15% non libératoire	Possibilité d'option pour imposition libératoire à 20% pour tout revenu locatif

Commentaire:

- Loyer mensuel < 100k: regime actuel plus favorable
- Loyer mensuel > 100k: option pour le nouveau régime plus favorable

4 – Imposition des retraites de base

Avant LDF	Nouvelles dispositions
Imposition de l'indemnité totale, après déductions	Réduction de 50% (et 50% en 2026) de l'impôt

6- Continuité de la Retenue à la source/ Dividendes

2024	2025
Retenue à la source sur les dividendes d'avant 2024, imposés aux taux de 13,75% libératoire	Taux libératoire de 12,50% pour les dividendes distribués en 2025 (11,25% en 2026, et 10% en 2027)

8 – Imposition d'autres revenus

Avant LDF	Nouvelles dispositions
Revenus jeux hasard (internet/source étrangère) → Exclu	RAS à 30% libératoire (A/C du 1.7.25)
Expropriation et transfert / décision de justice → Barème	RAS à 5% imputable IRF et restituable (1.7.25)
Apport d'actions de SAPI non cotées → Barème	Report impôt / plus value

MESURES COMMUNES IS ET IR PROFESSIONNEL

1 - Reconduction de l'abattement sur la plus-value sur cession de certaines immobilisations

2024	2025
<p>Abattement de 70% sur +value (terrains et constructions exclus) → jusqu'à fin 2025</p> <p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none">• Détention des actifs depuis plus de 8 ans ;• Investissement du produit net de la cession en immobilisations, à réaliser dans un délai de 36 mois à partir de l'année (n+1) ;• Conservation de l'investissement nouveau pendant au moins 5 ans après sa réalisation• La cession doit être effectuée courant 2022	<p>-Reconduction dans les mêmes conditions jusqu'à fin 2030</p> <p>-Inclusion des terrains et constructions</p>

1 - Reconduction de l'abattement sur la plus-value sur cession de certaines immobilisations

Exemple (Réduction d'impôt en cas de réinvestissement – Régime IS en 2025)		
	Sans option	Avec option
Résultat fiscal	3.000.000	3.000.000
Dont plus value	2.000.000	2.000.000
Montant exonéré (70%)	0	-1.400.000
Résultat imposable	3.000.000	1.600.000
IS à 22,75%	682.500	364.000
Investissement à réaliser /36 mois	-----	Totalité du prix de cession

2- Révision du plafond d'amortissement des véhicules

Avant LDF	Nouvelles dispositions
Dotation Plafonnée à 300.000 dh TTC/5 ans	Dotation plafonnée à 400.000 dhs TTC/5 ans

3- Rappel des exonérations fiscales et sociales pour la promotion de l'emploi (secteur privé)

Catégories	Stagiaires (tt niv)	Doctorant	1 ^{er} emploi	E.nouvelles(Tahfiz)
Plafonds des rémunération	6.000 / 10.000 (recrut)	6.000	-	10.000
Durée du contrat	Max. 12 mois	Max. 36 mois	Max. 36 mois	Max. 24 mois
Période de recrutement	-	-	Au 31/12/2026	Au 31/12/2026
Condition	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription ANAPEC • Bénéfice unique • Changement d'employeur possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans établissement Doctorant. • Contrat de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Age <35 ans • CDI 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum 10 salariés • CDI • Contrat dans les 2 premières années
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Stage: exo IR+ PP de CNSS et TFP - Cdi après: exo IR+ Cnss (pp) /24 mois 	Exonération IR	Exonération IR	Exonération IR+PP de CNSS et TFP

3- Exonérations fiscales et sociales pour la promotion de l'emploi

Exemple : Calcul du salaire mensuel cas du 1^{er} emploi (< 35 ans)

	Régime commun	Disposition 2025
Salaire brut mensuel	20.000	20.000
Base imposable	16.815	16.815
Impôt sur le Revenu	3.938	Exonéré
Cotisation couverture sociale (employé)	268	Prise en charge/ Etat
Cotisation couverture sociale (employeur)	2.132	



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Réduction du taux de TVA (avec DD)

	2024	2025
Electricité propre →	12%	10%
Transport voyageurs /marchandises –urbains et /route →	13%	12%
Courtiers d’assurance →	12%	10%
Construction d’établissement d’enseignement privé par des OPCI ou sociétés foncières →	20%	Exonéré

Augmentation du taux de TVA (avec DD)

	2024	2025
Levure sèche →	0	20%
Location compteurs électriques →	11%	15%
Sucre raffiné →	8%	9%
Autres transports voyageurs et marchandises →	16%	18%
Electricité →	16%	18%

2- Exonérations temporaires de TVA (au titre de 2025 avec quotas)

Avant LDF	Nouvelles dispositions
-Animaux et viandes importés (bovins, ovins, caprins et camélidés → imposés	Exonérés
-Riz importé → imposé	Exonéré
-Huile d'olive → imposée	Exonérée

3- Exonération permanente de TVA (SDD) et exclusion

Avant LDF	Nouvelles dispositions
-Viande Fraiche ou congelée → imposée	Exonérée
-Location de locaux non équipés de sociétés foncières ou OPCI créés pour enseignement → imposée	Hors champs

4- Obligation des PS à distance non-résidents

Avant LDF	Nouvelles dispositions
Déclaration mensuelle du Chiffre d'affaires	Déclaration trimestrielle du Chiffre d'affaires



DROITS D'ENREGISTREMENT

1-Nouvelle base d'enregistrement des baux >10ans

-Baux \leq 20 ans :

somme des loyers augmentés des charges

-Baux $>$ 20 ans :

20x loyer annuel augmenté des charges

2-Enregistrement gratis

- Cessions gratuites des immeubles attribués aux martyrs de guerres
- Actes de garantie et mainlevées en faveur de l'administration fiscale

4-Nouvelle Sanction en cas de manquement/erreurs

- **1.000 dhs** pour informations incomplètes sur les déclarations pour enregistrement
- à partir de 2025

AUTRES MESURES FISCALES

- Exonération des représentations de la FIFA de tout impôts et taxes
- Exonération des salariés étrangers des représentations de la FIFA, de l'IR
- Validation du principe de notification électronique → email
- Encadrement de l'accord fiscal à l'amiable
- Intégration de la taxe/ciment au CGI
- Elargissement de compétence de la CLT, au contentieux relatif aux nouveaux revenus
- Nouvelles procédures pour le dépôt d'actes à la conservation foncière
- Institution d'une cotisation de solidarité sociale de 2% du résultat fiscal des établissements qui versent des gains de jeux de hasard (A/C du 1.7.25)
- Fin de l'exonération des paiements électroniques
- Fin de l'exonération des sociétés sportives de la TVA

AUTRES MESURES NON FISCALES

- **Relèvement de 5 % du SMIG** à 3.267 (3.111) dh/mois et du Smag à 2.418 (2.303) dh/mois (A/C 1.4.25)
- **Délai de paiement (loi 69.21) :**
 - Déclaration pour les entreprises dont le chiffre d'affaires de 2024 est compris entre 2 et 10 millions dh HT
 - Déclaration annuelle à préparer pour Mars 2026
 - Toutes factures
 - A partir de 2026, déclaration trimestrielle
 - Nécessité de visa d'un professionnel
- **Entrée en vigueur du PCSI**
- **Soutien public aux entreprises de presse, édition et impression**

MERCI
Questions/Débat

